

*Le dispositif mis en place par les services de douanes et des impôts pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, enrichi de mesures nouvelles édictées par la loi de finances pour 1997 et de dispositions réglementaires, a été étendu à tous les services de base et a été renforcé par tous les moyens dont disposent ces deux institutions.*

*On peut affirmer qu'aucune possibilité de conforter ce dispositif n'a été négligée et que les administrations citées se sont engagées avec résolution dans un programme d'actions dont certaines, importantes et dissuasives, voire spectaculaires comme les fermetures de locaux commerciaux et les dépôts de plainte pour fraude, ont déjà touché l'opinion publique en général et les fraudeurs potentiels en particulier.*